

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
Procès verbal du conseil d'école n°3- mardi 25 juin 2019

Présents :

Maire : M. NIVELLE Laurent

Elus : Mme CHIGNARD-HUGUET Anne-Maud, M. LAVA Philippe, M. DEROUET Stéphane, Mme FOUQUET Martine

Représentants des parents d'élèves : Mmes WARIN Aurore, POUDRE Chloé et M. DEMAS Stéphane, Mme MORTIER Sonia

Enseignants : Mmes POTTIER Marie, MÊME Élisabeth, CORABOEUF Sonia, Mme LATANIERE Sylvie, Mme BRICHET Claire et M. CAILLY François

Association des parents d'élèves : Mme DESBOIS

Excusés :

Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. FABIEN

Membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées)

Enseignante : Mme Claire POHU

Délégués Départementaux de l'Education Nationale : Mme GLEMET

Ouverture de la séance à 18h00. Secrétaire : M. Cailly

1 -Equipe enseignante pour la rentrée 2019

Pour la rentrée 2019, six enseignants sont titulaires sur l'école : Mmes Groubatch, Mème, Brichet, Pohu, Latanière et M. Cailly.

Mme Coraboeuf quitte l'école. Mmes Brichet et Pohu arrivent sur l'école, suite au départ de Mme Coraboeuf et suite à l'ouverture de la 5ème classe. M. Cailly prend le poste de direction.

Mme Latanière assurera la décharge de direction de M. Cailly, le mardi.

Mme Groubatch sera présente à temps partiel. Son jour libéré n'est pas encore connu.

Mme Coraboeuf fait part du plaisir qu'elle a eu à travailler dans l'école Y. lombard tant avec la municipalité, que le personnel communal, l'équipe enseignante, les familles et les élèves.

2 -Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019

2.a- Effectifs prévisionnels : 110 élèves, soit 22 par classe.

2.b- Répartition effectifs 2019-2020

niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
prévisions	13	11	12	16	13	6	18	21

2.c- Composition des classes

CM2 : 21 (Mme Brichet)

CM1-CE2 : 18 + 6 = 24 (M. Cailly et Mme Latanière)

CE1-CP : 13 + 8 = 21 (Mme Pohu)

CP-GS : 8 + 12 = 20 (Mme Groubatch)

MS-PS : 11 + 13 = 24 (Mme Mème)

2.d- Accueil des TPS pour l'année 2019-2020

L'équipe pédagogique émet un avis défavorable à l'accueil d'élèves en toute petite section, pour les raisons suivantes :

-la classe sera déjà constituée de 24 PS et MS, dont 1 élève pris en charge par une AVS.

-il a été décidé que l'enseignante de PS-MS accueillerait ponctuellement une élève de GS, accompagnée elle-même par une AVS, deux demi-matinées par semaine.

-le groupe d'enfant en MS à la rentrée 2019 est un groupe assez fragile qui aura besoin d'être soutenu, avec notamment de très jeunes enfants de fin d'année.

-pour rappel, le bulletin officiel du 3 octobre 1991 précise que : L'accueil des enfants de moins de trois ans au jour de la rentrée scolaire est assuré en priorité dans les classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé et particulièrement en zone d'éducation prioritaire.

-enfin, la circulaire de rentrée publiée au bulletin officiel du 29 mai 2019 place l'école maternelle «école de l'épanouissement et du langage », comme l'une des priorités, avec l'abaissement à trois ans de l'instruction obligatoire et, notamment, le développement des compétences communicationnelles, la qualité de l'accueil des parents et des responsables des élèves.

Pour toutes ces raisons, l'équipe pédagogique pense que l'accueil d'enfants en toute petite section, non seulement n'est pas prioritaire, mais pourrait pénaliser la qualité de l'accompagnement des 24 élèves inscrits à ce jour.

3- Présentation du projet d'école 2019-2022

Le nouveau projet d'école a été validé par l'inspecteur de l'éducation nationale, le 6 juin dernier. Pour chacune des quatre ambitions du projet académique 2019-2022, l'équipe pédagogique a défini les axes prioritaires suivants :

- « *Garantir à chaque élève sa propre réussite* » : Prendre en compte, avec exigence et bienveillance, la diversité des élèves. / Construire la citoyenneté de l'élève dans un monde numérique sur l'ensemble de son parcours. / Apprendre aux jeunes à travailler en équipes.

- « *Construire pour chacun sa place dans la société* » : Instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble ». / Développer la prise en compte des compétences psychosociales. / Renforcer l'éducation artistique et culturelle, Former à l'esprit critique des élèves et éduquer aux médias

- « *Ne laisser personne sur le bord du chemin* » : Réussir l'inclusion au quotidien

- « *Travailler ensemble à la réussite de tous* » : Maintenir un dialogue de qualité avec les parents

Ces axes ont été déclinés en objectifs concrets et limités. Ceux retenus pour l'année scolaire 2019-2020 seront présentés lors du prochain conseil d'école.

4- Bilan des activités pédagogiques 2018-2019

Projets de classe menés depuis le précédent conseil d'école :

PS-MS : le fil conducteur de l'année a été un travail autour de la maison. Le 17 mai, les élèves se sont rendus sur le site de la Rose bleue pour une activité de poterie. L'après-midi, ils ont visité le site troglodyte de Forges.

GS-CP : la classe a travaillé sur les différences culturelles et a bénéficié d'une animation interactive s'appuyant sur des costumes et instruments de musique du monde. Les élèves ont également découvert le site troglodyte de Pierre et Lumière et réalisé un jeu de piste dans St Clément.

CE1-CE2 : la classe a bénéficié d'un jumelage avec le théâtre le Quai (3 spectacles, action de sensibilisation et intervention d'un comédien) et a participé au Printemps théâtral des écoles.

Les élèves sont également partis en classe de découvertes à Talmont St Hilaire du 29 avril au 5 mai. M. Cailly en dresse un bilan très positif et remercie les financeurs (mairie et APE) ainsi que les deux accompagnatrices, Noëlla Perdreau et Romane Bernier.

CM1-CM2 : la classe a bénéficié d'un parcours avec le théâtre le Quai et participé également au Printemps théâtral des écoles.

Natation :

L'agglomération de Saumur a organisé dix séances en bassin couvert, pour tous les élèves de la GS au CE2, à la piscine du Val de Thouet.

Les enseignants remercient les nombreux bénévoles qui ont accompagné les élèves.

Bibliothèque :

Les enseignants remercient Magali Domergue, Mmes Warin et Loriau, ainsi que M. Chignard qui ont donné de leur temps, en tant que bénévoles, pour permettre le passage de chaque classe, à la bibliothèque, une fois tous les quinze jours, les lundis après-midi et mardis.

Chorale :

Les élèves de la GS au CM2 ont participé à une rencontre chorale, le 17 mai, au collège de Gennes avec les écoles de Cunault et des Rosiers. Une répétition avait eu lieu au préalable le lundi 13 mai, dans le jardin de la mairie des Rosiers. L'inspecteur de l'éducation nationale a salué la qualité du travail. Mme Coraboeuf remercie François Cailly, chef de chœur de la chorale pour la seconde année.

Projet de sécurité routière : piste vélo

Une convention de prêt, passée entre la municipalité de St Clément et la direction départementale des territoires, a permis l'utilisation d'une piste vélo du 1er au 5 avril sur la cour de récréation.

Les enseignants remercient M. Mortier qui est intervenu dans les trois classes des plus grands pour une sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que M. Tavernier et M. Derouët qui ont permis l'installation de la piste. M. Tavernier a également assisté les enseignants de chaque classe dans l'utilisation de cet outil pédagogique et a fabriqué de toutes pièces les éléments d'une piste vélo, modulable, comprenant un circuit et un parcours de maniabilité !

Apprendre à porter secours :

Mmes Martin et Mortier sont intervenues auprès des élèves de CM1 et CM2, le vendredi 21 juin, pour une sensibilisation aux gestes de premiers secours.

PLC

Les quatre classes se sont engagées dans le prix littéraire de la citoyenneté et ont organisé un vote pour classer, par ordre de préférence, les ouvrages sur lesquels elles ont travaillé.

Contrat endurance

Le vendredi 29 mars a eu lieu le contrat endurance de l'école dans le parc de la Cincinelle.

5- APE : Activités organisées et financement des activités pédagogiques

Mme Desbois présente les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Les actions menées par l'APE ont été les suivantes : vente de calendriers, vente de brioches et de chocolats de Pâques en partenariat avec la boulangerie, fête de Noël, vente de gâteaux Bijou, vide-grenier, vente de photos, concours de pétanque, fête de l'école. S'y ajoutent pour 2018-2019, l'après-midi jeux de société et la récolte de papier.

Les sommes dépensées pour l'école concernent les sorties pédagogiques, la classe de découvertes, des spectacles et l'achat de jeux pour la garderie. Cela représente une dépense de 37,50 € par enfant par an, pour les deux dernières années scolaires.

Le conseil d'école remercie chaleureusement l'APE pour son investissement.

6- Travaux et équipements

Il est demandé :

- de consolider les corniches en béton des deux préaux, elles se désagrègent sous l'effet de la pluie.
- un dispositif de fermeture automatique de la porte du hall
- la remise à neuf des appuis de fenêtres dont la peinture s'écaille
- l'achat d'un nouvel ordinateur
- d'équiper les classes de GS-CP et CP-CE1 d'un vidéo-projecteur
- de doubler la séparation entre les classes de GS-CP et CP-CE1 par une porte coulissante pour une meilleure isolation phonique.
- de revoir l'évacuation de l'eau de pluie sur la cour des grands

7-Questions diverses : cantine, garderie, temps d'activités périscolaires...

7.a- TAP

Mme Chignard annonce qu'il n'y a pas de changement à la rentrée 2019 concernant les horaires et l'organisation du temps péri-scolaire. Les professionnels (musique, écrivain, théâtre) et bénévoles vont renouveler leurs activités, à l'exception de l'activité « contes » qui pourrait être remplacée par l'intervention d'une professionnelle en yoga.

Le retour des enfants est positif concernant les activités proposées : celles-ci pourront s'enrichir d'activités sportives et peut-être de l'activité pêche.

Une attention particulière sera portée aux activités des élèves de grande section.

L'accueil post-scolaire de 16h00 à 16h30 est maintenu.

7.b-Service civique

L'équipe pédagogique a rédigé un projet pour l'accueil d'un volontaire en service civique universel. Un comité de validation se réunira début juillet et informera l'école des suites données au projet.

L'engagement du volontaire sera de la durée de l'année scolaire, il donnera lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, il est ouvert aux personnes âgées de 18 à 25 ans.

Si la mission proposée au volontaire est validée par l'Inspection académique, le descriptif complet sera affiché à l'école et en mairie cet été.

7.c-Sécurité

L'exercice de sécurité de confinement a eu lieu le lundi 18 mars.

Une erreur de programmation a conduit au déclenchement de la sirène pour alerte à la population un mercredi matin, au mois de juin. Dans la situation d'une alerte à la population, l'école doit suivre les directives qui lui sont indiquées par l'inspection académique. Concernant les habitants de St Clément, ils sont informés par leur référent de quartier.


Il est proposé de communiquer, dans les informations de rentrée, la procédure à suivre par les familles de l'école dans le cas d'une alerte à la population.

7.d-Canicule

L'école permet d'offrir aux élèves des zones ombragées ainsi que la distribution d'eau à température ambiante dans toutes les salles. Deux salles fraîches sont à disposition des élèves : la bibliothèque et la salle Boire Maupoint. Des ventilateurs ont été achetés.

La séance est levée à 19h45.

Présidente de séance, Sonia Coraboeuf



Secrétaire de séance, François Cailly

